

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE LA CHAIZE LE VICOMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026-17

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le quinze avril s'est réuni en la salle du Conseil de la Mairie de La Chaize-le-Vicomte, sous la présidence du Maire, Aurélien DOUILLARD.

Présents : M. Aurélien DOUILLARD, Mme Aude BIJSTRA-GREAUD, M. Quentin LOIZEAU, Mme Céline NICOLLEAU, Mme Karine ALLAIN, M. Valentin TERRIER, Mme Julie ARRIVE, Mme Marie GABORIEAU, M. Laurent BLAINEAU, Mme Natacha MERCERON, M. Grégory JAGUENEAU, Mme Jade LE MAITRE, M. Jérôme CHAUVET, Mme Muriel JOYAU, M. Charles GOURDIN, Mme Anne-Marie BASTOS DA SILVA, M. Christophe VILLERET, Mme Paulette GUIBELIN, M. Pascal BONNIN, M. Jonathan DERER, Mme Emilie BACH, M. Thierry GALIPAUD, Mme Edith DROUET, Mme Marjorie CORBOZ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Thomas SELLIER donne pouvoir à M. Jérôme CHAUVET
M. Franck RAUTUREAU donne pouvoir à Mme Aude BIJSTRA-GREAUD
Mme Nathalie VIAUD donne pouvoir à Mme Karine ALLAIN

Absents : -

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de conseillers votants : 27

Secrétaire de séance élu (en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales) :
Mme GABORIEAU Marie

Comme en disposent les articles L. 2312-1 et L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaire (DOB) et de l'existence d'un rapport sur la base duquel se tient ce débat,

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi de finances pour l'exercice 2026,

Après avoir présenté à l'assemblée le rapport d'orientation budgétaire (ROB) de l'année 2026, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

- PROCEDER au débat d'orientation budgétaire,
- ACTER par un vote la tenue du débat sur la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

POUR : 22

ABSTENTION :

CONTRE : 5

- La délibération est adoptée.

Fait à La Chaize le Vicomte, le 21 avril 2026
Pour extrait conforme
Le Président,
Aurélien DOUILLARD

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 BUDGET COMMUNAL LA CHAIZE LE VICOMTE

■ LE CADRE REGLEMENTAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus. Il se fonde sur les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce débat s'appuie sur un rapport (prévu notamment par la loi NOTRe du 7 août 2015) qui doit inclure les orientations budgétaires prévisionnelles, les engagements pluriannuels envisagés, le profil de la dette et ses perspectives.

Il vise à renforcer la transparence et informer le Conseil Municipal sur les choix financiers.

Dans cette période de renouvellement des équipes municipales, le DOB 2026 s'inscrit également dans l'objectif de dresser une photographie à l'instant T des finances vicomtaises.

Il donne lieu à une délibération qui prend acte de la tenue du débat et du rapport.

■ LE CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL ET LOCAL

La Loi de Finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte politique incertain dans un cadre économique contraint par une exigence de réduction du déficit public.

La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans la stratégie nationale de maîtrise des finances publiques et vise une réduction progressive du déficit, attendu à 5.1% du PIB en 2026, avec un objectif de retour à 3% d'ici 2029.

La loi de Finances pour 2026 poursuit la démarche d'optimisation de la dépense publique et de modulation des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Elle réintroduit

également une contribution de ces dernières au redressement des comptes publics sous la forme de prélèvements sur leurs recettes.

Selon le Gouvernement « *la maîtrise des dépenses publiques représente les deux tiers de l'effort global* » est estimé à 30 milliards d'euros : 17 milliards proviendraient de la réduction des dépenses et 13 milliards résulteraient de hausses de recettes fiscales.

① La fiscalité communale

Les bases d'imposition prévisionnelles sont en baisse par rapport à celles de 2025 tout comme les allocations compensatrices et le coefficient correcteur.
 Le budget a été établi avec une hausse de 2% du taux des 3 taxes.

② Les dotations

Le gouvernement baisse les dotations avec une attribution de 425 765 € contre 463 461 € en 2025.
 Cette baisse est source d'inquiétude dans la mesure où la commune ne dispose aujourd'hui que de très peu de leviers pour diversifier ses ressources.

■ BILAN D'ACTIVITE 2025

L'année 2025 a encore été une année difficile du fait du contexte économique.

↳ LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	3 420 515.78 €
RECETTES	3 867 317.48 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	446 801.70 €
RESULTAT 2024	150 000.00 €
RESULTAT CUMULE	596 801.70 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 858 497.59 €
RECETTES	1 260 317.82 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-598 179.77 €
RESULTAT 2024	-118 170.70 €
RESULTAT CUMULE	-716 350.47 €

RESULTAT DE CLOTURE	-119 548.77 €
----------------------------	----------------------

RESTES A REALISER	-198 804.49 €
--------------------------	----------------------

RESULTAT AVEC RESTES A REALISER	-915 154.96 €
--	----------------------

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
011	Charges générales	1 111 749.48 €	1 159 132.04 €	1 123 327.97 €
012	Charges de personnel	1 263 902.53 €	1 384 397.07 €	1 455 031.55 €
014	Atténuation de produits	47 120.00 €	52 800.00 €	60 691.00 €
65	Autres charges	443 671.70 €	479 440.31 €	471 493.39 €
66	Charges financières	59 844.28 €	52 528.10 €	66 579.02 €
67	Charges exceptionnelles		322.00 €	
	Dépenses réelles	2 926 287.99 €	3 128 619.52 €	3 177 122.93 €
042	Opérations entre sections	381 091.49 €	466 061.29 €	243 392.85 €
	Dépenses d'ordre	381 091.49 €	466 061.29 €	243 392.85 €
	Total des dépenses	3 307 379.48 €	3 594 680.81 €	3 420 515.78 €

Les principales hausses sur la période concernent principalement les fluides.
 Les augmentations portent aussi sur des dépenses contraintes mais essentielles comme la maintenance, les prestations extérieures ...

L'augmentation des charges de personnel est marquée par une hausse du point d'indice : +1.5% en juillet 2023 et +5 points en janvier 2024, la revalorisation annuelle du SMIC...

Les autres charges progressent mais malgré le climat incertain, la commune a maintenu son implication auprès des associations avec toujours la même enveloppe prévisionnelle chaque année.

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
002	Résultat N-1 reporté	113 000.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €
013	Atténuation de charges	54 663.14 €	15 487.31 €	14 100.17 €
70	Produits divers et ventes	43 948.33 €	68 720.63 €	87 310.99 €
73	Impôts et taxes	719 861.84 €	584 321.91 €	546 686.65 €
731	Fiscalité locale	2 002 468.71 €	2 120 867.00 €	2 245 455.00 €
74	Dotations et subventions	898 922.97 €	913 881.14 €	923 968.59 €
75	Autres produits	53 837.74 €	50 981.18 €	44 880.12 €
76	Produits financiers	2.96 €	4.64 €	4.56 €
77	Produits exceptionnels	101 155.58 €	201 223.72 €	
	Recettes réelles	3 987 861.27 €	4 105 487.53 €	4 012 406.08 €
042	Opérations entre sections	46 928.90 €	24 833.80 €	4 911.40 €
	Recettes d'ordre	46 928.90 €	24 833.80 €	4 911.40 €
	Total des recettes	4 034 790.17 €	4 130 321.33 €	4 017 317.48 €

Les recettes de fonctionnement concernent les produits de service (concession, mise à disposition de personnel...), des impôts et taxes (recettes les plus dynamiques) et les dotations et subventions.

Focus sur la taxe d'habitation : il faut rappeler que depuis 2023, elle ne s'applique qu'aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		CFU 2024	CFU 2025
001	Résultat N-1 négatif reporté		118 170.70 €
16	Emprunts et dettes	479 260.72 €	503 946.97 €
20	Immobilisations corporelles	68 575.06 €	
204	Subventions d'équipement	27 537.00 €	58 961.00 €
21	Immobilisations corporelles	367 513.91 €	147 166.03 €
23	Immobilisations en cours	786 375.51 €	971 292.67 €
27	Immobilisations financières	479 032.51 €	105 170.86 €
	Dépenses réelles	2 208 294.71 €	1 904 708.23 €
040	Opérations entre sections	24 833.80 €	4 911.40 €
041	Opérations patrimoniales	7 773.74 €	67 048.66 €
	Dépenses d'ordre	32 607.54 €	71 960.06 €
	Total des dépenses	2 240 902.25 €	1 976 668.29 €

	Principales dépenses	CFU 2024	CFU 2025
21	Sculpture	7 500.00 €	4 800.00 €
21	Mise en place GTB	12 221.30 €	27 323.45 €
21	Traceuse peinture	13 575.71 €	
21	Toiture restaurant scolaire	13 461.60 €	
21	Robots tondeuse	14 111.40 €	
21	Roto broyeur	21 000.00 €	
21	Ford transit	30 964.29 €	
21	Terrain future gendarmerie	40 881.60 €	
21	Vidéoprotection	70 360.00 €	1 968.00 €
23	Salle Dumoulin	100 996.79 €	
23	La Borgerie	564 380.08 €	2 613.04 €
23	Club House	37 054.42 €	72 574.34 €
23	Dojo	17 450.27 €	620 763.15 €
23	CLSH	42 903.45 €	124 174.95 €
27	Parcelles le Redoux	479 032.51 €	105 170.86 €

↳ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

		CFU 2024	CFU 2025
001	Résultat N-1 positif reporté	29 699.79 €	
10	Dotations et réserves	672 562.74 €	592 780.06 €
13	Subventions d'investissement	372 208.99 €	356 521.25 €
16	Emprunts	574 425.00 €	575.00 €
	Recettes réelles	1 648 896.52 €	949 876.31 €
040	Opérations entre sections	466 061.29 €	243 392.85 €
041	Opérations patrimoniales	7 773.74 €	67 048.66 €
	Recettes d'ordre	473 835.03 €	310 441.51 €
	Total des recettes	2 122 731.55 €	1 260 317.82 €

TOTAL DES SUBVENTIONS PERCUES EN 2025 :

ETAT

La Borgerie (Solde Fonds Vert) 20 762.27 €

AGGLOMERATION

La Borgerie (solde FDC) 30 905.68 €
 ZAC le Redoux (solde FDC) 82 624.00 €
 Construction DOJO 145 539.60 €
 Parking Etang Pinou 82 622.00 €
 CLSH 27 291.00 €

SYDEV

Installation GTB 13 317.50 €

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2025 est un déficit de 716 350.47 € marqué, notamment, par le report et retard de plus d'un million de ventes foncières (ZAC et gendarmerie).

■ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

L'élaboration du budget est un acte politique fort qui traduit les ambitions de l'équipe municipale pour l'année à venir.

Le budget 2026 s'inscrit dans un contexte sanitaire, économique et social fragile. Les éléments pris pour sa construction seront dans la continuité de l'exercice 2025, à savoir :

- * maîtriser la fiscalité locale ;
- * maîtriser la masse salariale de la collectivité ;
- * conforter les services publics apportés à la population dans un contexte de dynamique démographique importante sur la couronne yonnaise ;
- * soutenir la dynamique associative

Il s'inscrit également dans un contexte d'incertitude financière liée à la flambée des coûts de l'énergie et de matières premières dont les répercussions sont, à ce jour, inconnues tant dans leur ampleur que dans leur durée.

Il sera voté le 23 avril 2026.

🔗 SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'objectif du budget 2026 est de contenir les dépenses de fonctionnement par une rationalisation des achats au niveau de chaque service et par la recherche d'économie par la renégociation de certains contrats ou la transition écologique.

🔑 Les dépenses

	CFU 2025	BP 2026
011 - Charges courantes	1 123 327.97 €	1 134 620.00 €
012 - Charges de personnel	1 455 031.55 €	1 412 026.00 €
014- Atténuation de produits	60 691.00 €	70 000.00 €
65 - Autres charges	471 493.39 €	456 682.00 €
66 - Charges financières	66 579.02 €	56 368.43 €
67 - Charges exceptionnelles		
Dépenses réelles	3 177 122.93 €	3 131 696.43 €
<i>023 - Virement en investissement</i>		<i>302 335.97 €</i>
<i>042 - Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>243 392.85 €</i>	<i>260 000.00 €</i>
Dépenses d'ordre	243 392.85 €	562 335.97 €
Total des dépenses	3 420 515.78 €	3 694 032.40 €

L'évolution des dépenses de fonctionnement impacte majoritairement les charges générales.



Le chapitre 011 comprend principalement les charges liées aux fluides, à l'énergie, aux fournitures, contrats de prestations de services, la maintenance, les assurances et l'entretien nécessaires à la préservation et à la sécurisation du patrimoine communal. D'après les prévisions, l'année 2026 devrait être marquée par un « tassement » de l'inflation. Pour autant, le Budget se voudra prudent quant aux prévisions.

Les charges de personnel connaissent, quant à elles, une faible diminution par rapport au BP 2025 suite au départ de 4 agents, et malgré la prise en compte des revalorisations réglementaires des salaires, la hausse du taux de cotisation CNRACL de 3 points ainsi que la participation employeur pour la mutuelle qui devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le chapitre 014 concerne le prélèvement effectué et calculé en fonction du nombre de logements sociaux manquants sur la Commune. Sous la précédente mandature, ce prélèvement était affecté à l'Agglomération pour financer des acquisitions foncières et immobilières pour la réalisation de locatifs sociaux. Il est fort possible, en ce début 2026, que l'Etat maintienne la Commune en situation de carence si ce dispositif est reconduit.

Le chapitre 65 concerne les indemnités des élus revues à la baisse de plus de 20 000.00 € par rapport à 2025 par volonté de la nouvelle équipe, les subventions aux associations ainsi qu'au CCAS. Il s'inscrit en baisse par rapport à 2025, marquant ainsi la volonté de maintenir un accompagnement des structures associatives malgré le contexte.

Le chapitre 66 concerne le remboursement des intérêts d'emprunt (six emprunts en cours)

Les dépenses de fonctionnement ont été évaluées de manière prudente par rapport aux dépenses effectives de chaque exercice.

🔍 Les recettes

	CFU 2025	BP 2026
002 - Résultat reporté N-1	150 000.00 €	
013 - Atténuations de charges	14 100.17 €	10 000.00 €
70 - Produits de gestion courante	87 310.99 €	83 080.00 €
73 - Impôts et taxes	546 686.65 €	506 896.00 €
731 - Fiscalité locale	2 245 455.00 €	2 236 300.00 €
74 - Dotations Subventions	923 968.59 €	804 150.00 €
75 - Autres produits (dont locations)	44 880.12 €	45 802.00 €
76 - Produits financiers	4.56 €	5.00 €
77 - Produits exceptionnels		2 000.00 €
Recettes réelles	4 012 406.08 €	3 688 233.00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	4 911.40 €	5 799.40 €
Recettes d'ordre	4 911.40 €	5 799.40 €
Total des recettes	4 017 317.48 €	3 694 032.40 €

Le chapitre 013 est constitué d'un montant prévisionnel pour le remboursement des indemnités journalières de la sécurité sociale.

Les différents produits de gestion : évolution de près de 10% basée sur un quasi maintien de fréquentation des services publics et en prenant en compte une nouvelle redevance d'occupation du domaine public.

L'attribution de compensation, au chapitre 73, est en baisse d'environ 24 400.00 € (transfert à l'Agglo de la compétence Petite Enfance).

La part investissement due par la Commune à l'Agglomération est toujours de 11 020.00 €

En ce qui concerne les taxes locales directes, les taux d'imposition seront augmentés de 2% en 2026, soit respectivement : 21.40% pour la THRS (contre 20.98%), 39.53% pour la TFPB (contre 38.75%) et 53.67% pour la TFNB (contre 52.62%).

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2020, la Commune ne fixe plus de taux pour la taxe d'habitation, l'Etat compensant la perte pour les Communes sur les bases antérieures.

Suite à la réception de l'état 1259, les prévisions des bases, des allocations compensatrices et du coefficient correcteur sont en baisse de plus de 130 000 € par rapport à 2025.

Les recettes prévues au chapitre 74 « dotations et participations » sont en forte diminution, le budget étant construit sur la base de prévisions nécessitant des inscriptions prudentes. Il se décompose de la DGF, des allocations compensatrices et du FCTVA pour la partie fonctionnement.

Les locations des salles et les logements communaux sont retracées au chapitre 75.

Il est rappelé que les opérations d'ordre retracent des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la Commune sans avoir de conséquences sur la trésorerie car elles ne donnent lieu à aucun encaissement ni décaissement.

SECTIONS D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend en dépenses principalement les travaux et les acquisitions liées aux opérations de renouvellement de notre patrimoine mobilier et immobilier ainsi que le remboursement de la dette.

❶ Les dépenses

	CFU 2025	BP 2026
001 - Déficit N-1 reporté	118 170.70 €	716 350.47 €
16 - Remboursement d'emprunts	503 946.97 €	522 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles		57357.60 €
204 - Subventions versées	58 961.00 €	111 333.00 €
21 - Immobilisations corporelles	147 166.03 €	465 262.65 €
23 - Immobilisations en cours	971 292.67 €	2 143 781.16 €
27 - Autres immo. financières	105 170.86 €	
Dépenses réelles	1 904 708.23 €	4 016 084.88 €
<i>040 - Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>4 911.40 €</i>	<i>5 799.40 €</i>
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>67 048.66 €</i>	
Dépenses d'ordre	71 960.06 €	5 799.40 €
Total des dépenses	1 976 668.29 €	4 021 884.28 €

Le chapitre 16 comprend le remboursement en capital des emprunts.

Au chapitre 20 la dépense inscrite concerne la refacturation, par l'Agglo, des dépenses liées à la révision du PLU, de juin 2021 à aujourd'hui.

Au chapitre 204, les dépenses correspondent à l'attribution de compensation d'investissement à verser à l'Agglomération ainsi qu'aux travaux sur le réseau d'éclairage public réalisés par le Sydev.

Au chapitre 21, les principales dépenses engagées sont les suivantes :

- √ Reprises de concessions et exhumations dans le cimetière
- √ Démolition du mur au cimetière
- √ Volets roulants à la maternelle
- √ Ombrières du stade
- √ Achat de nouveaux PC suite au passage à Windows 11
- √ Travaux de voirie

Les projets en cours sont inscrits au chapitre 23 et concernent plusieurs opérations en adéquation avec les priorités du mandat :

- √ Fin des travaux du Club
- √ Fin des travaux du Dojo
- √ Finalisation du parking de l'Etang Pinou
- √ Poursuite des études et début des travaux du futur Centre de >Loisirs Accueil Péri-scolaire lancé en 2025

Ce Budget 2026 marque un prolongement des investissements, une concentration des crédits budgétaires sur l'opération de réhabilitation de l'espace du Marillet en CLSH.

Les recettes

	CFU 2025	BP 2026
024 - Produits de cession		1 140 124.02 €
10 - Dotations	592 780.06 €	801 801.70 €
13 - Subventions	356 521.25 €	717 622.59 €
16 - Emprunts et dettes	575.00 €	800 000.00 €
Recettes réelles	949 876.31 €	3 459 548.31 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	243 392.85 €	260 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales	67 048.66 €	
021 - Virement du fonctionnement		302 335.97 €
Recettes d'ordre	310 441.51 €	562 335.97 €
Total des recettes	1 260 317.82 €	4 021 884.28 €

Le Budget Primitif 2026 prévoit le recours à un emprunt de 800 000.00 €, inscrit à l'article 1641, afin de financer les travaux liés au futur CLSH

Les principaux postes de recettes sont :

- √ Les produits de cessions liées au terrain du futur accueil de la brigade de gendarmerie et à la ZAC le Redoux
- √ Le remboursement du FCTVA estimé à 175 000.00 € et de 596 801.70 € d'excédent de fonctionnement 2025 capitalisé.
- √ Les subventions d'investissement d'un montant de 717 622.59 € en lien avec les travaux en cours proviennent de l'Etat, la Région, du Département et de l'Agglomération pour, notamment, le Dojo, le parking de l'Etang Pinou et les travaux du CLSH.

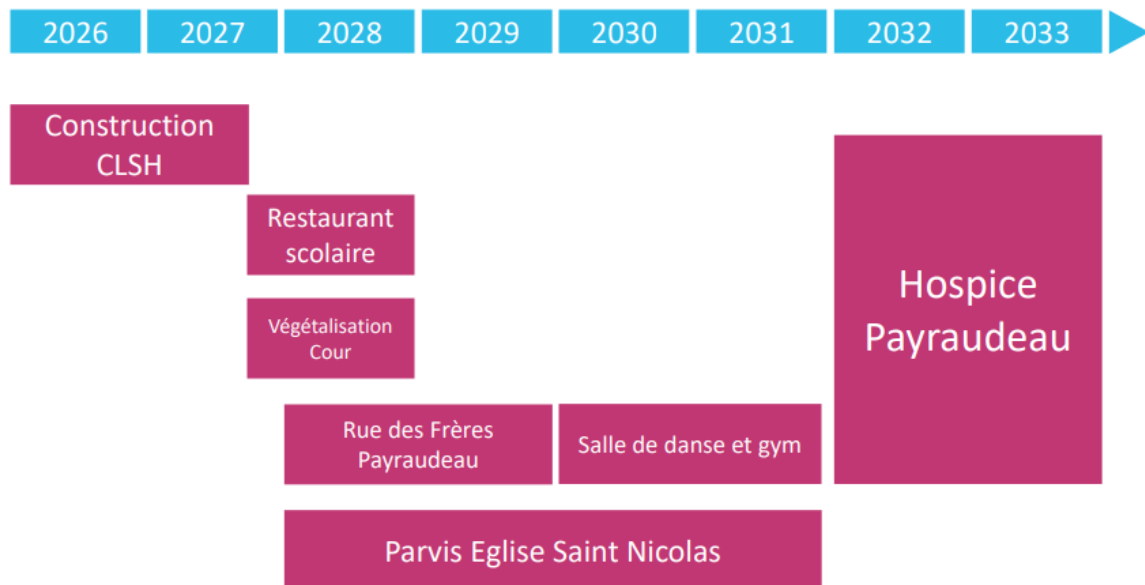
■ ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Le plan pluriannuel d'investissement élaboré en 2020 a été décliné tout au long du mandat, dans le strict respect des engagements fiscaux pris par la Municipalité malgré la guerre en Ukraine, la forte inflation, la dissolution du Gouvernement...

La Commune s'est désendettée pendant quelques années avant de contracter un emprunt en novembre 2024 de 575 000.00 € auprès de la Caisse Française de Financement Local pour l'achat de la ZAC de Redoux.

Un emprunt de 800 000.00 € sera contracté d'ici la fin de l'année 2026 afin de couvrir les dépenses liées à la réhabilitation de l'espace du Marillet en CLSH. Il permettra également à la Commune de profiter d'un accompagnement de la Banque des Territoires avec un taux attractif (2%) lui permettant de consacrer les fonds liés aux ventes foncières à d'autres opérations.

Priorité du mandat :



■ INFORMATION LIEE A LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de la dette est de 3 429 075.98 € au 1^{er} janvier 2026 soit 885.38 € par habitant.

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles et s'élève à 553 905.00 € pour 2026.

Elle sert à financer :

- * le remboursement du capital de la dette
- * l'autofinancement des investissements

La capacité de désendettement est de 5 années.

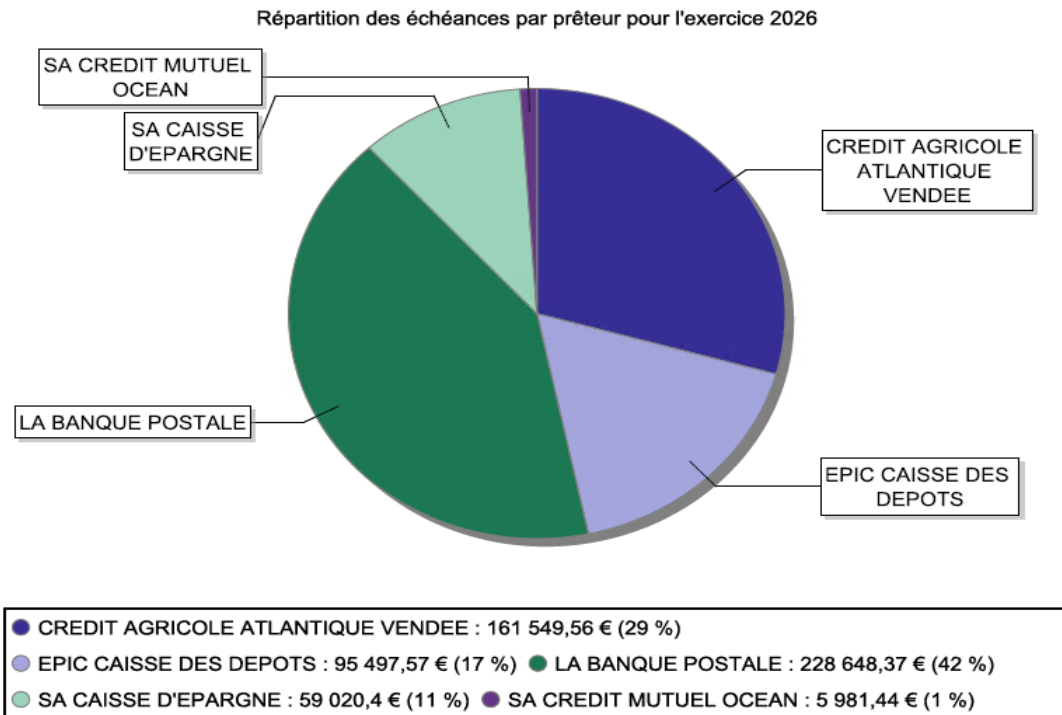
Niveau de dette communale 2026-2035 (hors nouvel emprunt) :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2026	550 697.34 €	49 722.57 €	500 974.77 €	0.00 €	0.00 €	3 429 075.98 €
2027	496 959.08 €	39 123.54 €	457 835.54 €	0.00 €	0.00 €	2 928 101.21 €
2028	383 979.60 €	30 186.58 €	353 793.02 €	0.00 €	0.00 €	2 470 265.67 €
2029	380 870.43 €	25 822.70 €	355 047.73 €	0.00 €	0.00 €	2 116 472.65 €
2030	357 329.69 €	21 550.96 €	335 778.73 €	0.00 €	0.00 €	1 761 424.92 €
2031	347 410.06 €	17 697.19 €	329 712.87 €	0.00 €	0.00 €	1 425 646.19 €
2032	310 967.76 €	13 875.61 €	297 092.15 €	0.00 €	0.00 €	1 095 933.32 €
2033	208 975.07 €	11 167.49 €	197 807.58 €	0.00 €	0.00 €	798 841.17 €

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
10002054529	INVESTISSEMENTS 2021	161 549.56 €	161 549.56 €	161 549.56 €	161 549.56 €	161 549.56 €	161 549.56 €	161 549.56 €	161 549.56 €	161 549.56 €	161 549.56 €
2015 - 01	EMPRUNT EQUILIBRE	27 242.04 €	27 242.04 €	27 242.04 €	27 242.04 €	6 810.47 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
3983000201248 25	DIVERS	5 981.44 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
CDC1226309	CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE PIERRE PERRET	95 497.57 €	95 497.57 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
CEP6947449	CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE + CLHS	59 020.40 €	14 372.75 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
MON516733	INVESTISSEMENTS 2017	144 723.32 €	142 936.65 €	141 149.99 €	139 363.32 €	137 576.65 €	135 789.99 €	100 670.19 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
MON51182L69524 43011000000000000000	INVESTISSEMENTS 2024	56 683.01 €	55 360.51 €	54 038.01 €	52 715.51 €	51 393.01 €	50 070.51 €	48 748.01 €	47 425.51 €	46 103.01 €	44 780.51 €
Total COMMUNE - 32300		550 697.34 €	496 959.08 €	383 979.60 €	380 870.43 €	357 329.69 €	347 410.06 €	310 967.76 €	208 975.07 €	207 652.57 €	206 330.07 €

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de l'épargne dégagée en fonctionnement à cet effet.

Le seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un équipement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela voudrait dire qu'elle devrait à nouveau emprunter pour réhabiliter cet équipement sur lequel la dette n'a pas fini d'être remboursée.

Répartition par prêteur :**■ CAF**

Rappelons que la (capacité d'autofinancement (CAF) est l'excédent de ressources dégagé par la commune au niveau de la section de fonctionnement qui pourra être utilisé notamment pour rembourser des emprunts et/ou pour financer de nouveaux investissements.

Pour les collectivités locales, la CAF dégagée au titre d'un exercice, appelée CAF brute, doit permettre, par principe, de couvrir les remboursements en capital des emprunts antérieurement souscrits.

En d'autres termes, la CAF nette des remboursements en capital des emprunts doit être positive. C'est un indicateur qui permet de connaître les réserves disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité.

■ **CONCLUSION**

Il ressort de cet exercice prospectif qu'est le Rapport une confirmation des tendances déjà mises en évidence dans les exercices antérieurs, à savoir une trajectoire financière qui nécessite d'ajuster les investissements tant en volumétrie qu'en programmation et ce, au regard des capacités d'autofinancement constatées au fur et à mesure des exercices budgétaires.

Les efforts réalisés par la collectivité en matière de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et de recherche de financements afin de faire face au défi budgétaire imposé par les baisses des dotations de l'Etat, ont permis de conserver une santé financière de la commune correcte.

Le budget 2026 qui sera proposé le 23 avril prochain s'inscrit dans la continuité des exercices précédents avec une volonté de maintenir le dynamisme des services publics communaux et de garantir la qualité de vie de ses habitants, tout en préservant des marges financières pour les exercices à venir.